

SERVICE: RCA

Visa du Service:.....

Visa de Mme le Directrice générale f.f.:.....

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° .- Régie communale autonome "Synergis" - Marché public portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprises en qualité de commissaire - Procédure négociée sans publicité préalable - Projet - Fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu sa délibération du 29 mars 2004 portant création de la Régie communale autonome « Verviers Développement » ;

Vu les statuts de la Régie communale autonome « Synergis » tels que modifiés ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner, au terme d'une procédure de marché public de service, un troisième membre du collège des commissaires aux comptes de la régie communale autonome en qualité de réviseur ;

Attendu que la mission dudit réviseur consistera à contrôler les comptes des exercices 2019, 2020 et 2021, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Considérant que le montant de la dépense à consentir peut être estimé à 21.000 euros hors TVA ;

Considérant que les frais de cette mission seront entièrement supportés par la Régie communale autonome « Synergis » ;

Vu le rapport du service en date du 28 novembre 2019;

Vu l'avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en date du 12 décembre 2019;

Vu la législation en matière de marchés publics;

Par;

ADOPTE

le projet de cahier spécial des charges, tel que présenté par le Service dans son rapport du 28 novembre 2019

DECIDE

de recourir à un marché de service par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur est estimée à 21.000 euros hors TVA.

CHARGE

le Collège communal de la mise en œuvre du présent marché, considérant qu'il reviendra au Conseil communal de désigner le réviseur au terme de la procédure.

PROJET soumis au Conseil communal